**ENGAGEMENT FORMEL - POÊLE**

Cette garantie modifie la couverture seulement si stipulée aux Conditions Particulières.

Il est garanti par l’Assuré que tout appareil à combustion solide sera débranché et ne sera pas utilisé sur les lieux.

**LE NON-RESPECT DE CETTE OBLIGATION AURA POUR EFFET DE RENDRE TOUTE ASSURANCE SOUS CETTE POLICE NULLE ET SANS EFFET.**

**Tous les autres termes et conditions de cette police demeurent inchangés.**

Signature de l’assuré Date

Signature de l’assuré Date